

Berne, mai 2024

PRISE DE POSITION DE LA SSPP

## Psychothérapie médicale

*Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP)*

### Etudes + formation postgraduée de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

6 années d'études + 6 années de formation postgraduée. **Au total : au moins 12 ans**

- Dont 5 années dans différents hôpitaux, hôpitaux de jour et services ambulatoires de psychiatrie accrédités par l'ISFM. La formation postgraduée est conçue selon un cursus avec des rotations entre différents domaines spécifiques de la psychiatrie et de la psychothérapie, et ce dans les secteurs hospitalier et ambulatoire.
- 1 « année à option » dans un hôpital somatique qui doit également être accrédité par l'ISFM comme un établissement de formation postgraduée.
- 3 à 4 années de formation postgraduée en psychothérapie en accompagnement d'une activité clinique en cabinet.
- Deux examens de médecin spécialiste (EDS I et EDS II), organisés à l'échelle nationale par la SSPP ou la SSPPEA selon des critères uniformes.

### Spécificités de la psychothérapie médicale

Les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie possèdent des connaissances sur les maladies somatiques et la pharmacothérapie ainsi que de l'expérience dans ces deux domaines, ce qui est déterminant pour le traitement de certains troubles psychiques. Si les patient·e·s atteint·e·s de troubles psychiques souffrent également de maladies physiques qui occupent une place importante dans le quotidien de la personne, il est indispensable de disposer de connaissances médicales. Et cela ne vaut pas uniquement pour les troubles dits « psycho-somatiques » ou « psychogènes », mais dès que des troubles physiques sont présents.

L'expérience accumulée au fil de plusieurs années de travail au sein d'institutions psychiatriques permet aux médecins spécialistes d'être familiarisé·e·s avec les tableaux cliniques et le déroulement de pathologies psychiatriques graves (p. ex., décompensations aiguës de troubles affectifs, schizophrénie, troubles de la personnalité, addictions, etc.). Ces connaissances sont également nécessaires dans le travail psychothérapeutique courant, et ce plus souvent qu'on ne le croit, afin d'être en mesure d'identifier suffisamment tôt voire d'anticiper une complication ou une décompensation imminente.

Si, dans un suivi psychique donné, la psychopharmacothérapie constitue un aspect prépondérant de la prise en charge, le traitement devrait dans tous les cas être assuré par un·e médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie.

Les formations initiale et postgraduée dans cette spécialité ont notamment pour vocation de préparer les médecins en question à assurer ce type de traitements interdisciplinaires. En d'autres termes, ces spécialistes sont formé·e·s à des compétences leur permettant de mener des échanges professionnels tant avec des médecins d'autres disciplines qu'avec des thérapeutes non médicaux.